



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2016

CONVOCATION DU 28 OCTOBRE 2016

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Yves HERRAULT M. Gérard AMESLON	Mme Anne-Marie DELOUBES M. Jean-Pierre HARASSE	Mme Josiane ROTTIER
	Conseillers :	Mme Chantal PASQUIER M. Philippe PAPILLON Mme Isabelle GELINEAU Mme Geneviève COURONNE	M. Sylvère GIRAULT M. Régis PASQUIER Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER M. Eric TROCHON	Mme Gaëlle COTTEREAU M. Jean-Marc PAINEAU M. Christian MONCHÂTRE
	ABSENTE EXCUSEE :	Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY		
ABSENTE :	Mme Allison BOISLORET			

Est élue secrétaire de séance : Mme Josiane ROTTIER

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 3 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Les questions suivantes sont inscrites par :

- M. PAPILLON : Banque alimentaire,
- Mme ASSE-ROTTIER : poste de Jonathan Cabaret, route de la Bouillère,
- M. PASQUIER Régis : Chemin du Petit Moulin, des Bougeries, fossés.

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

Projet Ecoles 2017-2018

Nous avons reçu les mémoires explicatifs des 3 cabinets d'architectes retenus et les membres de la commission sont en train d'en prendre connaissance avant les auditions prévues jeudi prochain.

Notre planning prévisionnel prévoit toujours que le processus de négociation se fasse au cours de la seconde quinzaine de Novembre et que le choix du Maître d'œuvre s'effectue lors de la réunion du conseil municipal du 5 Décembre.

Vie des écoles

Lors du conseil d'école élémentaire du 17 Octobre, Mr Leduc a fait état d'un effectif de 149 élèves se répartissant à raison de 71 rue Montreuil et 78 rue des Maillets.

L'effectif devrait être du même ordre à la rentrée prochaine.

Il a également indiqué que la Classe de Neige de Janvier prochain serait la dernière. Avec les autres enseignants, il réfléchit à d'autres formules d'animation et de sortie pour les élèves.

Voirie

-La société Traçage Service a presque terminé son intervention.

Nous allons pouvoir procéder de ce fait à la mise en sens unique de la rue de la Grosse Pierre dans le sens descendant et le changement du sens unique de la rue St Julien.

Sur ce dernier point, nous avons prévu que cette nouvelle disposition n'empêche pas le passage de défilés officiels ou de convois funéraires et dans ce cas une signalisation temporaire sera mise en place.

-Le busage et le comblement des fossés situés devant le funérarium et la maison de Mme Landriau ont été réalisés par l'entreprise Pasquier.

-Amélioration signalétique partie Nord du village.

Le GTP s'est réuni à 2 reprises les 6 et 21 Octobre et a retenu les principaux éléments du projet. Un devis va maintenant être demandé à l'entreprise Girod signalisation.

A cette occasion, nous avons examiné aussi la situation de la signalétique au débouché du Chemin de la Guittonnière sur la Rue Nationale. Nous intégrerons son amélioration dans le projet.

Projet d'aménagement du secteur des Cours du Louvre et du Croissant

Sarthe-Habitat et le cabinet Architour ont présenté un projet d'aménagement global au GTP lors d'une réunion tenue le jeudi 27 Octobre.

Le projet doit encore faire l'objet de modifications, notamment

-pour permettre l'accès de véhicules à l'arrière de l'immeuble de l'ancienne épicerie.

-pour acter l'abandon de l'idée qui consistait à réhabiliter en logement le bâtiment en briques qui va être acheté à Mr Gaudin. Il faut donc insérer la construction d'un 5ème logement (sans doute unT2) qui viendrait s'ajouter aux 4 logements neufs T3 prévus.

Par ailleurs le périmètre de l'opération reste à établir définitivement, en fonction de la possibilité que nous aurons ou non d'acheter la parcelle de jardin AD89 propriété des héritiers Pottier.

S'agissant de la maison Ninat qui, dans le projet, serait démolie pour créer l'accès des véhicules à la voirie de desserte des nouveaux logements, nous avons indiqué aux propriétaires que la commune souhaitait faire l'acquisition de la maison libre de tout occupant.

Nous avons aussi découvert que la démolition de cette maison serait un peu plus compliquée que prévu du fait de son enchevêtrement avec la maison voisine occupée par Mr et Mme Provost.

Casse du bureau de Poste

La réouverture du Bureau de Poste qui était prévue le jeudi 3 Novembre a été retardée, les travaux n'étant pas achevés.

Mme ASSE-ROTTIER craint une fermeture du bureau de poste si la situation perdure.

Le Maire indique qu'il partageait cette crainte au début mais qu'à présent même si les travaux prennent du temps, le bureau de poste devrait réouvrir prochainement.

La commune a été intégralement indemnisée par la Cie d'Assurances et a perçu un chèque de 4.086€ correspondant à la facture de l'entreprise Demas.

Communauté de Communes

S'agissant de la fusion des deux Communautés de Communes, les 23 communes ont délibéré ou vont délibérer sur les points que nous avons traités lors de notre réunion du mois d'Octobre.

Mme la Préfète prendra ensuite en fin d'année un arrêté qui officialisera la création de la nouvelle Communauté de Communes avec donc son nom, son siège, la répartition des sièges au sein du nouveau conseil communautaire, les compétences de la nouvelle collectivité etc

S'agissant du nom de la nouvelle Communauté de Communes, le maire indique qu'il ressort des délibérations déjà prises dans les conseils municipaux du nouveau territoire une majorité de préférences pour le nom "Gesnois-Bilurien".

PLUI

La création d'une Commission d'Urbanisme est à l'ordre du jour de la présente réunion en vue de travailler sur la préparation du PLUI pour ce qui concerne notre commune.

Dans un premier temps, il s'agit de contribuer à la préparation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) à partir d'un Diagnostic en cours d'élaboration par le cabinet Citadia.

Au cours de cette phase du travail, la Commission devra

-Procéder à une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 années précédentes. Dans la pratique, le travail sera fait sur la base d'un comparatif entre les ortho photos de 2000 et 2013.

-Déterminer un Référentiel foncier dont l'idée générale est de retenir les dispositions qui favorisent la densification des espaces déjà bâtis et la limitation de la consommation de nouveaux espaces naturels.

Cela consistera concrètement à identifier, au sein d'une enveloppe urbaine à définir, les gisements fonciers non bâtis et donc une stratégie foncière qui, en se focalisant prioritairement sur ces biens, limitera de fait le grignotage des terres agricoles.

Dans le dossier, quelques extraits de la présentation faite par le cabinet Citadia au Comité de Pilotage composé des maires et adjoints urbanisme des 23 communes.

Divers

-Dans le cadre des efforts que nous menons pour optimiser nos consommations d'énergie, nous avons pris la décision de remplacer les vieux radiateurs des vestiaires du terrain de sport par des radiateurs électriques beaucoup moins énergivores. Cette dépense d'un montant de 680€ HT n'était pas prévue au budget.

-Réfection de 7 allées du Cimetière au-dessus de la Chapelle : l'entreprise Cissé va commencer le chantier demain.

-Nous devons procéder à l'installation de pompes défaillantes dans les installations de chauffage du Centre Epidaure et de l'Ecole de Musique. Nous avons retenu le devis de l'entreprise CPM pour un montant de 1.446,70€ TTC.

-Restauration de deux tableaux à l'église

A la suite de la consultation que nous avons lancée, nous avons reçu deux propositions.

L'une d'une restauratrice de Ponce-sur-le-Loir pour un montant de 9.438€ TTC. L'autre d'une spécialiste de Nantes pour un montant de 16.316€ TTC.

Pour l'analyse de ces devis, nous avons évidemment besoin de l'assistance d'une personne experte et nous les avons donc transmis à la spécialiste du Conseil Départemental.

-Maison louée à Mme Deschamps : Mme Deschamps va résilier le bail de la maison qu'elle louait à la commune rue du Jeu de Paume. Nous réfléchissons à l'avenir de ce bâtiment qui peut difficilement être vendu compte-tenu de son enclavement dans les bâtiments scolaires. En tout état de cause, des travaux devront être envisagés pour améliorer l'isolation et les modalités de chauffage de ce bâtiment.

-Election primaire organisée par le PS les 22 et 29 Janvier prochains: nous avons donné notre accord sur la mise à disposition à cet effet du Hall du Centre Epidaure comme nous l'avions fait il y a 5 ans.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

01 - VENTE DE L'IMMEUBLE COMMUNAL AU 84 RUE NATIONALE

Le Maire informe les conseillers que la Commune a été saisie d'une proposition d'achat, pour une activité commerciale, de l'immeuble situé au 84 rue Nationale, occupé précédemment par l'épicerie. Cette proposition a été faite par la Charcuterie DAIGNEAU, actuellement locataire d'un commerce de charcuterie au 99 rue Nationale, pour un transfert de leur activité et pour un montant de 21 000 €.

Il indique que par avis du 13 septembre 2016, et compte tenu du très mauvais état du bien, le Service des Domaines a estimé la valeur vénale de l'immeuble à 25 000 € avec une marge de négociation de 10%.

Il ajoute qu'un appel à candidatures a été lancé pour l'achat de cet immeuble afin de permettre à d'autres personnes éventuellement intéressées de se manifester. Les propositions d'achat devaient indiquer un prix d'un montant au moins égal à 22 500 €.

Cet immeuble, cadastré AD 99, comprend :

- Au rez-de-chaussée : un grand espace à usage commercial d'une surface d'environ 104 m²,
- Au 1^{er} étage : un appartement à rénover totalement comprenant une salle à manger, trois chambres, une salle de bain et des WC,
- Un grand grenier sur l'ensemble,
- Une cave.

Le Maire informe les conseillers que la Commune n'a reçu aucune autre offre d'achat, aussi il propose de vendre cet immeuble à M. DAIGNEAU Cyril et Mme LENOIR Marielle au prix proposé de 21 000 €.

Il ajoute que ces acheteurs ont pour projet de construire un laboratoire à l'arrière du bâtiment actuel, en alignement de la cuisine de la future pizzeria. Il précise également qu'ils sont liés par un bail commercial d'une durée d'un peu plus de 3 ans encore pour le local actuel, ce qui leur laissera le temps de réaliser les travaux nécessaires. Il termine en indiquant que le logement situé au-dessus du commerce serait rénové pour du locatif.

Le Maire indique que les acheteurs souhaitent avoir un accès à l'arrière pour leur véhicule de traiteur, point qui devra être intégré dans le projet d'aménagement des cours du Louvre et du Croissant. Il ajoute qu'une rampe d'accessibilité au commerce devra être réalisée, dans le cadre d'un aménagement commun ou non avec la future pizzeria.

Vu l'avis du service France Domaine en date du 13 septembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix :

- donne son accord pour la cession de l'immeuble situé au n° 84 rue Nationale, cadastré AD 99, à M. DAIGNEAU Cyril et Mme LENOIR Marielle,
- dit que le prix de vente de cette propriété est fixé à vingt-et-un mille euros (21 000 €), net vendeur,
- charge Maître ADAMY, notaire à Bouloire, d'établir l'acte de vente correspondant,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette décision.

02 - PROJET DE VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZT 388

Le Maire rappelle aux conseillers que la Commune possède une grande parcelle située entre les squares du Cormier et de la Conterie, accessible à partir de la voirie du square de la Conterie. Ce terrain est actuellement inclus dans la parcelle cadastrée ZT 388 qui comprend l'ensemble voirie/espaces verts du square de la Conterie. Il précise qu'il est tout à fait possible d'opérer une division de la parcelle pour séparer la partie voirie de la partie espaces verts.

Il indique qu'à l'issue de la division, le terrain à vendre serait d'une superficie d'environ 2 460 m² et ajoute qu'il constitue actuellement un espace vert nécessitant un entretien régulier par le service technique alors qu'il ne présente pas d'intérêt particulier pour la Commune.

Par avis du 10 mars 2016, le service France Domaine a estimé la valeur vénale de ce terrain à 27 100 € avec une marge de négociation de +/- 10%.

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre cette parcelle en vente en terrain à bâtir, puisqu'elle se situe en zone constructible avec les réseaux passant à proximité, au prix de 20 000 €.

Vu l'avis du service France Domaine en date du 10 mars 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix :

- donne un accord de principe pour la cession d'une partie de la parcelle ZT 388 pour une superficie d'environ 2 460 m² située au lieu-dit "Le Cormier",
- propose que le prix de vente de cette parcelle soit fixé à la somme de vingt mille euros (20 000 €), net vendeur,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette décision, y compris l'intervention du géomètre pour diviser la parcelle ZT 388 en vue de séparer la partie voirie de la partie espaces verts.

➤ AMÉNAGEMENT DU SECTEUR COURS DU LOUVRE ET DU CROISSANT – ACHAT DE PROPRIÉTÉS

Dans le cadre du projet de réaménagement du secteur des cours du Louvre et du Croissant, le Maire indique que la Commune doit procéder à l'acquisition de plusieurs propriétés (bâtiments, jardin et cour commune) pour permettre sa réalisation.

Suite aux propositions d'achat à l'amiable adressées à chaque propriétaire concerné sur la base des prix estimés par le service France Domaine et aux accords des propriétaires, il propose au Conseil Municipal d'acquérir les immeubles suivants :

Nature	Adresse	Cadastre	Superficie	Propriétaires	Valeur vénale
Bâtiment	Cours du Louvre	AD 84	48 m ²	M. Mme BEUDARD Christophe	6 000 €
Cour privée	Cours du Louvre	AD 334	32 m ²		
Bâtiment	Cours du Louvre	AD 85	44 m ²	M. GAUDIN Michel	5 000 €
Jardin	Cours du Louvre	AD 88	116 m ²		
Cour commune	Cours du Louvre	AD 333	454 m ²	M. HARASSE Lionel	1 515 €
				M. Mme BARBIER Frédéric	1 515 €
				M. Mme BEUDARD	1 515 €

03 – ACQUISITION DES PROPRIÉTÉS BEUDARD

Vu les avis du service France Domaine en date du 28 décembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix :

- donne son accord pour l'acquisition des propriétés suivantes appartenant à M. et Mme BEUDARD Christophe :

Nature	Adresse	Cadastre	Superficie	Propriétaires
Bâtiment	Cours du Louvre	AD 84	48 m ²	M. Mme BEUDARD Christophe
Cour privée	Cours du Louvre	AD 334	32 m ²	

- dit que le prix d'acquisition pour l'ensemble s'élève à six mille euros (6 000 €),
- charge Maître ADAMY, notaire à Bouloire, d'établir l'acte correspondant,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférant à cette décision.

04 – ACQUISITION DES PROPRIÉTÉS GAUDIN

Vu les avis du service France Domaine en date du 28 décembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix :

- donne son accord pour l'acquisition des propriétés suivantes appartenant à M. GAUDIN Michel :

Nature	Adresse	Cadastre	Superficie	Propriétaires
Bâtiment	Cours du Louvre	AD 85	44 m ²	M. GAUDIN Michel
Jardin	Cours du Louvre	AD 88	116 m ²	

- dit que le prix d'acquisition pour l'ensemble s'élève à cinq mille euros (5 000 €),
- charge Maître ADAMY, notaire à Bouloire, d'établir l'acte correspondant,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférant à cette décision.

05 – ACQUISITION DE LA COUR DU LOUVRE

Vu l'avis du service France Domaine en date du 28 décembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix :

- donne son accord pour l'acquisition de la cour commune dénommée "Cour du Louvre" appartenant aux propriétaires suivants :

Nature	Adresse	Cadastre	Superficie	Propriétaires indivis	Valeur vénale
Cour commune	Cour du Louvre	AD 333	454 m ²	M. HARASSE Lionel	1 515 €
				M. Mme BARBIER Frédéric	1 515 €
				M. Mme BEUDARD	1 515 €

- dit que pour cette acquisition une somme de mille cinq cent quinze euros (1 515 €) sera versée à chacun des propriétaires,

- charge Maître ADAMY, notaire à Bouloire, d'établir l'acte correspondant,

- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférant à cette décision.

2.2 POINTS DIVERS

06 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Achat de 4 radiateurs électriques auprès de CPM, pour 680 € HT,
 - * Achat de 2 onduleurs pour la Médiathèque auprès de CONTY, pour 178 € HT,
 - * Achat d'un taille-haie à perche auprès de DISTRICO, pour 574 € HT,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre :
 - * Remboursement de la réparation de la vitrine de La Poste par MMA, pour 4 086 €,
- Concession dans le cimetière :
 - * Concession de caverne pour une durée de 30 ans pour M. et Mme PEAN,
 - * Concession de terrain pour une durée de 30 ans pour M. GACHE Jean-Pierre,
 - * Concession de terrain pour une durée de 30 ans pour M. BRETON Alain,
 - * Concession de terrain pour une durée de 50 ans pour la famille CHABLE-FROGER,
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par M. COME à M. RIBOT Mme HUNAUT d'une propriété bâtie au 5, rue Nicéphore Niepce,
 - * Vente par M. Mme BRETEAU à M. Mme LHERMITTE d'une propriété bâtie au 2 b, rue de Haute Rue,
 - * Vente par M. DELAROCHE Mme PAPIN à M. GRIGNON Mme GUILLARD d'une propriété non bâtie au lieu-dit Les Pelonnières.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

07 - CONSTITUTION D'UNE COMMISSION URBANISME

Dans le cadre de la préparation du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), le Maire propose de constituer une commission d'élus, appelée à travailler sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) pour le territoire bilurien.

Pour constituer cette commission, il suggère

- 2 membres "incontournables" du fait de leurs fonctions, à savoir le Maire et Yves HERRAULT, Adjoint en charge des questions d'urbanisme,

- 7 membres du conseil.

La Commission sera constituée des membres suivants :

Jean-Marie BOUCHE	Yves HERRAULT
Anne-Marie DELOUBES	Gérard AMESLON
Jean-Pierre HARASSE	Jocelyne ASSE-ROTTIER
Geneviève COURONNE	Sylvère GIRAULT
Philippe PAPIILLON	

M. PAPIILLON souhaiterait que les conseillers municipaux qui ont des enfants dans les écoles biluriennes s'impliquent dans le Projet Ecoles.

Le Maire indique que les instituteurs et des représentants des parents d'élèves seront associés au projet.

Mme COTTEREAU regrette que les conseillers municipaux qui travaillent ne puissent assister aux réunions qui ont lieu dans la journée; elle a donc le sentiment d'être tenue à l'écart des projets qui arrivent tout "ficelés" en séance de Conseil.

Mme GELINEAU estime qu'il n'est pas juste de dire que les conseillers municipaux qui travaillent ne s'impliquent pas dans les projets. Pour elle, ils ne peuvent pas faire autrement pour des raisons familiales ou professionnelles.

Le maire indique comprendre le sentiment de frustration que peuvent ressentir les élus municipaux qui travaillent et peuvent difficilement se libérer dans la journée.

Mais c'est un problème un peu éternel auquel il est difficile d'apporter une bonne solution. Il rappelle qu'il avait organisé ponctuellement des réunions en toute fin d'après-midi à 18h mais que cela n'avait pas donné les résultats escomptés en termes de participation.

Il est par ailleurs difficile d'organiser toutes les réunions en soirée, surtout quand elles nécessitent la présence de personnes extérieures, un architecte par exemple.

Une remarque est faite également sur le fait que les projets arriveraient "ficelés" en conseil municipal et que cela limiterait les débats. Le Maire répond qu'il est normal, dans le fonctionnement d'un conseil municipal, que les décisions soient travaillées et préparées en amont - au sein notamment de Groupes de Travail et de Propositions quand le sujet le justifie- pour être ensuite livrées à la décision du conseil municipal.

Sur la proposition de M. PAPIILLON, le Maire indique que les comptes rendus des différentes réunions de GTP organisées seront désormais envoyés à tous les conseillers et pas seulement aux membres des groupes de travail.

3 - QUESTIONS DIVERSES

* Banque alimentaire

Suite à la fusion des Communautés de Communes, M. PAPIILLON rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2017 la compétence relative à la Banque alimentaire va revenir aux CCAS des communes. Jusqu'à présent, c'est la Communauté de Communes qui assurait une distribution de colis alimentaires et de colis de Noël en vue d'apporter une aide aux personnes en difficulté. Il demande ce qui va être mis en place au niveau de Bouloire.

Le Maire répond qu'aucune décision n'a été prise pour le moment.

Il rappelle que si, au niveau de la nouvelle Communauté de Communes, cette compétence ne peut être prise en compte, c'est parce que les élus de la Communauté de Communes de Brières-Gesnois ont retenu une autre forme d'aide.

Toutes les communes financent, à raison d'une cotisation de 6€ par habitant, le Centre Social situé à Montfort-le-Gesnois. Entre autres activités, ce Centre Social gère à Montfort une épicerie solidaire qui fournit les produits alimentaires et de consommation courante à faible prix. On imagine mal les habitants du Pays Bilurien faire le trajet pour accéder aux prestations de cette épicerie solidaire.

Il indique que le bureau de la Communauté de Communes va se réunir le 14 novembre et que cette question sera abordée pour savoir quelles solutions les communes envisagent d'adopter sur le secteur.

Il informe que la commune de Coudrecieux s'est déjà rapprochée du Secours Populaire, mais que d'autres possibilités peuvent être étudiées, comme un service mutualisé, avec toutefois la logistique que cela implique (collecte des denrées à organiser chaque année, aller chercher dans un véhicule adapté les aliments frais ou surgelés au Mans, assurer la distribution), ou la délivrance de bons d'achats sous conditions d'attribution (montage des dossiers de demande d'aide, décision).

*** Poste d'agent au Centre Culturel**

Mme ASSE-ROTTIER souhaite connaître la fonction de Jonathan Cabaret à Epidaure.

Le Maire répond que le poste devait répondre à 2 fonctions :

- tout d'abord, être représentant de la Commune dans le bâtiment (établir le planning des salles, réaliser de petits travaux ...) et assurer la sécurité lors des manifestations organisées par les associations en dehors de celles de la Cie Jamais 203;

- ensuite, devenir un "technicien sons et lumières" pour les spectacles des associations afin de leur éviter de recourir à un technicien extérieur. Pour cette 2^{ème} fonction, l'agent devait être formé par la Cie Jamais 203, mais celle-ci considère que l'agent en poste n'a pas les bases nécessaires pour cet apprentissage et que cela prendrait beaucoup trop de temps pour le former.

Le Maire indique qu'il a rencontré Jonathan Cabaret avec son référent de la Mission Locale et qu'il a été décidé qu'il ne serait pas maintenu dans ce poste.

Il ajoute qu'actuellement il n'est plus possible de conclure de nouveaux contrats d'avenir. Une solution doit cependant être recherchée à court terme pour assurer la sécurité des manifestations qui ont lieu à Epidaure, notamment les séances de cinéma, les représentations du Théâtre de l'Echauguette...

*** Route de la Bouillère**

Mme ASSE-ROTTIER signale qu'au niveau des fossés des têtes de pont ont été cassés récemment.

Elle indique également qu'une entreprise réalise une opération de débardage de bois en ce moment.

M. AMESLON indique que pour l'opération de curage des fossés, l'entreprise CISSE doit intervenir prochainement.

*** Chemin du Petit Moulin**

M. PASQUIER signale la présence de gros nids de poule à boucher par le Service technique.

*** Chemin des Bougeries**

M. PASQUIER indique que la collecte des eaux pluviales n'a pas été prévue à l'occasion des travaux de renforcement de voirie réalisés en octobre. Il craint de voir le revêtement s'abîmer rapidement, voire le gravier arriver sur la route de Surfonds.

M. AMESLON répond qu'une pente a été faite côté champs, ce qui permettra à l'eau de s'écouler. Il ajoute que des caniveaux ont été réalisés sur d'autres chemins mais que ceux-ci sont toujours ensablés.

M. PASQUIER regrette que le chemin du Petit Moulin n'ait pas été prévu dans le programme PATA de cette année alors qu'il aurait besoin d'être refait. Il s'étonne que le chemin de la Talonnerie ait été fait en 2015 et 2016.

M. AMESLON répond que le point à temps n'a pas été mis aux mêmes endroits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Josiane ROTTIER

Les Conseillers Municipaux